

Hénansal

Doberie : indemnisation du préjudice visuel



Ces travaux d'extension du poste de la Doberie ont été réalisés dans le cadre du raccordement électrique du parc éolien en baie de Saint-Brieuc.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

Un important chantier a eu lieu entre 2020 et 2023 au poste électrique de la Doberie. L'objectif de cette extension ? Accueillir et exploiter la production d'électricité du futur parc éolien en baie de Saint-Brieuc. La superficie totale du site s'élève désormais à 6 ha.

En effet, les futures éoliennes seront raccordées à un réseau électrique à très haute tension depuis un poste électrique en mer (qui appartient au producteur du parc, Ailes Marines) par une double liaison à 225 000 Volts, sous-marine puis souterraine, jusqu'au poste électrique situé dans la commune.

Un avis d'informations vient d'être publié par la préfecture et affiché dans les mairies de Lamballe-Armor et d'Hénansal pour expliquer aux riverains, à proximité du poste de la

Doberie, qu'ils peuvent saisir une « **commission d'évaluation amiable du préjudice visuel** », s'ils estiment avoir subi des préjudices visuels. Et ainsi, faire une demande d'indemnisation.

L'avis d'informations explique que RTE (Réseau de transport d'électricité), qui s'est chargé du raccordement électrique du parc éolien, s'était engagé à « **indemniser le préjudice visuel subi par les propriétaires d'habitations principales ou secondaires situées à proximité du poste électrique de la Doberie** ».

Les propriétaires concernés sont invités à saisir cette commission au plus tard avant le 5 mai.

Renseignements : courriel : dml-enquete@cotes-darmor.gouv.fr

Sa
Le



Le

Ma
ain
Aik
gén
ren
E
tes
sée

Sa
Se

En
Le

